

Initiatives ministérielles

Les dettes des gouvernements à tous les niveaux dans ce pays et les déficits qui les alimentent constituent un lourd fardeau qui nuit à la croissance économique et à la création d'emplois.

Comme je l'ai déclaré dans l'exposé économique: «Des déficits excessifs—au niveau tant fédéral que provincial—ont engendré un endettement net envers l'étranger qui est beaucoup plus élevé au Canada que dans tous les autres pays du G-7. Cette importante dette extérieure nette—des secteurs public et privé—a entraîné l'an dernier la sortie nette de plus de 22 milliards de dollars d'intérêts destinés aux prêteurs étrangers. C'est de l'argent dont les Canadiens ne peuvent se servir pour développer leur économie.»

Ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient en décembre dernier, et c'est vraiment ce que l'Institut C.D. Howe a déclaré dans le rapport qu'il a présenté au début de la semaine.

Depuis que nous sommes au pouvoir, nous travaillons à remettre de l'ordre dans les finances de notre pays. Nous avons pris des mesures difficiles pour réduire les dépenses gouvernementales et les libéraux et les néo-démocrates se sont opposés à chacune d'elles, sans exception.

Je pense que ces mesures sont au nombre de douze. Nous avons privatisé des sociétés d'État. Ils s'y sont opposés. Nous avons adopté une loi sur le contrôle des dépenses. Nous avons ouvert le Compte de service et de réduction de la dette, qui ajoutait une notion de responsabilité financière à la législation fédérale. Nous avons réduit la croissance des dépenses de programme de 14 p. 100 à quelque 3,8 p. 100, un taux inférieur à celui de l'inflation. Le taux d'augmentation des frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental a été ramené bien au-dessous de celui de l'inflation. Ils se sont opposés à chacune de ces initiatives.

Malgré ces mesures qui représentent des compressions de l'ordre de 118 milliards de dollars, je crois, la récession influe de telle façon sur les recettes du gouvernement que nous devons faire de plus en plus pour réduire le déficit. Nous devons aussi réduire davantage les dépenses du gouvernement. Autrement dit, nous devons apporter d'autres compressions. Deux raisons précises nous forcent à agir ainsi.

Premièrement, si les déficits augmentent encore, les perspectives d'une reprise économique durable diminueront. Les déficits croissants rivalisent avec les initiatives productives du secteur privé pour obtenir des emprunts sur le marché canadien des capitaux d'investissement dont les fonds sont limités. Cela entraîne une hausse des taux d'intérêt du pays et force les emprunteurs à aller chercher des fonds à l'étranger, ce qui fait augmenter la dette extérieure du pays et sa vulnérabilité à la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt.

Deuxièmement, si nous ne faisons rien maintenant, nous serons aux prises avec des déficits encore plus importants dans les années à venir. Les Canadiens devront donc subir des conséquences encore plus pénibles le jour où il faudra rétablir la situation financière. Il faudra alors hausser fortement les impôts. En outre, notre compétitivité et notre capacité de créer et de soutenir des emplois à long terme diminueront.

Au lieu de restreindre les dépenses, on pourrait augmenter les impôts, mais ce ne serait pas la solution, à mon avis. Un éditorial récent du *Halifax Chronicle Herald* faisait valoir un point très intéressant au sujet de la reprise économique en cours, et je cite: «La reprise n'est pas encore assez solide pour résister à toute augmentation d'impôts.» Je suis absolument d'accord.

Comme je le disais il y a quelques minutes, certains indices économiques sont actuellement très prometteurs. On voit clairement que nous sommes en voie de sortir de cette mauvaise passe, mais nous devons nous abstenir de faire délibérément quoi que ce soit qui puisse ébranler cette fragile reprise.

Chose certaine, la solution la plus sensée consiste à comprimer davantage les dépenses gouvernementales. Les mesures que nous avons proposées, y compris celles que prévoit ce projet de loi, vont réduire le montant des crédits de quelque 8 milliards de dollars au cours des deux prochaines années, soit une partie des crédits autorisés pour le présent exercice. Il s'ensuivra donc une réduction considérable de l'élément structurel du déficit.

Le projet de loi touche un grand nombre de domaines bien précis. Il imposera, entre autres, un gel de la rémunération des représentants élus et des fonctionnaires. Il apporte des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage de façon que les prestations moyennes versées soient maintenues aux niveaux moyens de 1992. Il prévoit également que les prestataires qui quittent leur emploi volontairement et sans motif valable ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Il prévoit une réduction de 10 p. 100 de certaines subventions au transport régional, ce qui exige une modification législative, et, enfin, il mettra en oeuvre une réduction de 10 p. 100 des paiements fédéraux versés en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

C'est en résorbant notre déficit que nous allons stimuler les investissements et assurer la compétitivité, la croissance économique et la création d'emplois au Canada. Lorsqu'il a été question de mettre de l'avant des mesures de compression des dépenses, nous savions que le gouvernement devait commencer par donner l'exemple. Ainsi, entre 1984-1985 et 1991-1992, nous avons limité les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental à une augmentation moyenne de 2,2 p. 100 par